Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260310-2026_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 10 mars 2026

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, C. DALLONGEVILLE, A. NOT, P. NOT, Y. NEUDER, P. LE CORRE, V. BRICET, R. BIHAN, S. THEPAUT
Absents excusés : M.L. PERENNES (procuration à Rémi BIHAN)
Absents non excusés : C. PINSON

Secrétaire de séance : A. NOT

N° 2026-14

Votes de l'affectation des résultats 2025 pour le budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025 du Budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'article 1068 (Recette d'investissement) : 123 420.07 €

Report en fonctionnement à l'article R002 : 19 816.42 €

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)